



HOPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS SEINE SAINT DENIS

CONTRAT DE MAINTENANCE DES RESEAUX DE GAZ MEDICAUX ET DES GROUPES DE VIDE DU GROUPE HOSPITALIER

Cahier des clauses techniques particulières

Directeur des Investissements et de la Maintenance
Jacques SULBERT

Boubacar DIAKITE
Ingénieur Maintenance et Travaux Techniques HUPSSD
☎ 01.48.95.58.34
☎ 01.48.95.77.39
boubacar.diakite@aphp.fr

Emery Yann FOKAM KUATE
Ingénieur Maintenance JVR et RMB
☎ Tél : 01.48.02.68.36
emery.fokamkuate@aphp.fr

Direction des Investissements et de la Maintenance
Groupe Hospitalier Avicenne - Jean Verdier - René Muret Bigottini
125, rue de Stalingrad 93009 BOBIGNY Cedex

SOMMAIRE

1	GENERALITES.....	3
1.1	Objet du marché	3
1.2	Adresse des établissements concernés	3
1.3	Equipements concernés	4
1.4	Définitions.....	4
1.5	Réglementation.....	4
1.6	respect de l'environnement.....	5
1.7	Respect de l'hygiène hospitalière	5
2	DEFINITION DES PRESTATIONS DE MAINTENANCE	5
2.1	Mission de maintenance préventive systématique	5
2.2	Maintenance preventive CONDITIONNELLE	7
2.3	Prestations a bons de commande	7
2.4	Dépannage et délais d'intervention	8
3	ASSISTANCE TECHNIQUE ET CONSEILS	8
4	PLANIFICATION - SUIVI - TRACABILITE	9
4.1	Planning annuel	9
4.2	Réunions.....	9
4.3	Classeur de suivi.....	9
4.4	Rapport d'intervention.....	9
4.5	Compte rendu.....	10
4.6	Tenues, matériels et stock.....	10
4.7	Enlèvement et retraitement des déchets / Pièces remplacées.....	10
5	SECURITE	10
5.1	Règlement intérieur.....	10
5.2	Etablissement des Permis Feu.....	11
5.3	Consultation des Dossiers Techniques Amiante (DTA)	11
5.4	Contraintes environnementales hospitalières	11
5.5	Visites et contrôles réglementaires :	11
PSE n°1 : PLANS ET SYNOPTIQUES Jean Verdier		Erreur ! Signet non défini.
PSE n°2 : Mise à jour des PLANS ET SYNOPTIQUES Avicenne et René Muret		11
ANNEXE 1 : INVENTAIRE		13
ANNEXE 2 : PERIODICITE.....		18

1 GENERALITES

1.1 OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché concerne les prestations de maintenance des installations de distribution de gaz médicaux ainsi que des groupes de vide médical du groupe hospitalier HUPSSD.

Il a pour objet la réalisation des prestations suivantes :

- La maintenance préventive des installations de gaz médicaux
- La maintenance corrective des installations de gaz médicaux
- Les dépannages des installations de gaz médicaux
- La maintenance préventive des groupes de vide et des compresseurs d'air industriel
- La maintenance corrective des groupes de vide et des compresseurs d'air industriel
- Les dépannages des groupes de vide et des compresseurs d'air industriel

1.2 ADRESSE DES ETABLISSEMENTS CONCERNES

Adresses des Etablissements constituant les HUPSSD :

- L'hôpital AVICENNE est situé au 125, RUE DE STALINGRAD 93000 BOBIGNY, l'entrée et la sortie des véhicules s'effectuent par la RUE ROMAIN ROLLAND ;
- L'hôpital JEAN VERDIER est situé AVENUE DU 14 JUILLET 93140 BONDY.
- L'hôpital RENE MURET BIGOTTINI est situé AVENUE DU DOCTEUR SCHAEFFNER 93270 SEVRAN.

Listes des responsables

☒ Hôpital Avicenne :

- Coordinateur maintenance, Joel SALI BUNI Tél : 01 48 95 50 70
joel.salibuni@aphp.fr
- TSH Maintenance, Joel DECOUTURE Tél : 01 48 95 59 01
Joel.decouture@aphp.fr
- F.F. TH Maintenance, Sylvain HYVERT Tél :
sylvain.hyvert@aphp.fr

☒ Hôpital Jean Verdier :

- Ingénieur Maintenance, Emery Yann FOKAM KUATE Tél : 01 48 02 68 36
emery.fokamkuate@aphp.fr
- TH Maintenance, Moussa FOFANA Tél : 01 48 02 68 00
moussa.fofana@aphp.fr

☒ Hôpital René Muret :

- Ingénieur Maintenance, Emery Yann FOKAM KUATE Tél : 01 48 02 68 36
boubacar.diakite@aphp.fr
- TSH Maintenance, Youssef CHOAI B Tél : 01 41 52 59 17
youssef.choaib@jvr.aphp.fr

- ☑ Pour le groupe : Jacques SULBERT, Directeur des Investissements et de la Maintenance, jacques.sulbert@aphp.fr,

NB : la coordination générale de la prestation est assurée par Boubacar DIAKITE.

1.3 EQUIPEMENTS CONCERNES

L'inventaire des équipements se trouve à l'annexe 1 « Inventaire » du présent CCTP.

Le périmètre est globalement le suivant (liste non exhaustive) :

- Réseaux de distribution d'oxygène, d'air médical et de vide,
- Manodétenteurs (régulateurs)
- Vannes de barrages
- Système de report d'alarme
- Installations de secours

1.4 DEFINITIONS

Maintenance :

Ensemble de toutes les actions techniques, administratives, et de management durant le cycle de vie d'un bien, destinées à le maintenir ou à le rétablir dans un état dans lequel il peut accomplir la fonction requise.

Maintenance préventive :

Maintenance exécutée à des intervalles prédéterminés ou selon des critères prescrits et destinés à réduire la probabilité de défaillance ou la dégradation du fonctionnement d'un bien.

Maintenance préventive systématique :

Maintenance exécutée à des intervalles de temps préétablis ou selon un nombre défini d'unités d'usage mais sans contrôle préalable de l'état du bien.

Maintenance préventive conditionnelle :

Maintenance préventive basée sur une surveillance du fonctionnement du bien et/ou des paramètres significatifs de ce fonctionnement et intégrant les actions qui en découlent.

Maintenance corrective :

Maintenance exécutée après détection d'une panne et destinée à remettre un bien dans un état dans lequel il peut accomplir une fonction requise.

Délai d'intervention :

Temps qui s'écoule entre l'heure d'appel du titulaire par le maître d'ouvrage et l'arrivée d'un technicien compétent sur le site.

1.5 REGLEMENTATION

Le titulaire du marché devra se conformer aux normes européennes relatives aux installations de gaz médicaux, notamment

- la norme NF EN 7396-1, relative à la conception, l'installation, au fonctionnement ainsi qu'aux performances des systèmes de distributions de gaz médicaux.
- l'arrêté du 10 décembre 2004 modifié, notamment les articles U63 et U64 relatif à la gestion du risque incendie dans les ERP.
- le titulaire s'engage également à faire appliquer les préconisations constructeurs sur les équipements inclus dans le périmètre du présent marché.

1.6 RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Le titulaire du présent contrat a l'obligation contractuelle d'éliminer tous les déchets produits par l'activité de maintenance, suivant la réglementation de chaque filière concernée.

Ceci concerne les accessoires, les dispositifs de nettoyage, les huiles et fluides des batteries et tous les composants électroniques.

Le titulaire s'engage à fournir, à chaque élimination, les bordereaux de traitement réglementaire dans un délai de quatre semaines.

1.7 RESPECT DE L'HYGIENE HOSPITALIERE

Le titulaire du présent marché s'engage à respecter les prescriptions demandées par le CLIN (Comité de lutte contre les infections nosocomiales). En fonction du risque infectieux, une procédure précise devra être respectée. Cette dernière sera établie après la notification du présent marché, dans le cadre des réunions de préparation.

2 DEFINITION DES PRESTATIONS DE MAINTENANCE

Ces prestations correspondent à tous les entretiens systématiques, conditionnels et correctifs permettant de garantir la fiabilité et la disponibilité des gaz médicaux sur l'ensemble des installations.

2.1 MISSION DE MAINTENANCE PREVENTIVE SYSTEMATIQUE

L'entretien préventif vise à maintenir les équipements en parfait état de fonctionnement et à prévenir les incidents dus au vieillissement, à l'usure ou l'encrassement de ceux-ci, y compris la fourniture des pièces détachées nécessaires à cet entretien.

Ce dernier sera réalisé conformément aux prescriptions constructeurs, pour chacun des équipements.

Cet entretien comprendra au minimum les points suivants :

RESEAUX DE GAZ MEDICAUX :

- Contrôles visuels des réseaux
- Remplacement systématique des clapets secondaires sur les prises terminales des réseaux
- la vérification de chaque prise installée pour tous type de gaz
- Ajout des capots de prises manquants
- Vérification des régulateurs de 2^{ème} détente
- Vérification des pressions de tous les manomètres
- Remplacement périodique des membranes de régulateurs (kits constructeur de réparations)
- Vérification et manipulation de toutes les vannes de barrage
- Vérification des flexibles des bras anesthésistes et chirurgiens
- Vérification, essais et réglage des dispositifs d'alarmes réglementaires
- Vérification des reports d'alarme (remplacement des batteries)
- Compléments d'étiquetage, et ajout de tous les étiquetages manquants (prises, tubes visibles, vannes, pots, régulateurs etc.)
- Vérification et mise à jour des schémas et plans de distribution
- Contrôle de la constante pression en fonction du débit, chaque prise contrôlée sera estampillée à la date de vérification et à l'entête du titulaire.

GROUPE DE VIDE :

Le plan de maintenance du constructeur sera respecté, en particulier les points suivants :

Ensemble Moto pompe :

- Vidange de l'huile et rinçage du carter
- Remplacement de la cartouche du filtre à huile
- Remplacement de la cartouche d'aérosol
- Relevé du nombre d'heures
- Vérification du clapet du filtre à huile
- Vérification des silent-blocs
- Nettoyage des ouïes de ventilation
- Nettoyage du radiateur d'huile
- Resserrage des différents raccords d'entrées sur les arrivées d'huile
- Remplacement kits turbines de refroidissement
- Remplacement clapets (d'aspiration, d'obturation et autres)
- Remplacement kits joints (étanchéité, bride d'aspiration)
- Changement des palettes et du flectron d'accouplement toutes les 10 000 heures

Chaîne de filtration :

- Vidange du pot de refoulement
- Vidange de l'ensemble filtre et pot anti-bactérien
- Nettoyage des cuves du pot et du filtre anti-bactérien
- Remplacement de la cartouche anti-bactéries du filtre principal

Accessoires de la centrale :

- Nettoyage général et inspection minutieuse des flexibles
- Test des alarmes et des voyants par simulation
- Resserrage des câbles et des fils électriques
- Vérification des plages de régulation

COMPRESSEUR D'AIR INDUSTRIEL

Le plan de maintenance du constructeur sera respecté, en particulier les points suivants :

- remplacement du filtre à d'air
- contrôle, nettoyage du clapet de retour d'huile
- contrôle, nettoyage des réfrigérants d'huile
- contrôle du clapet anti- retour
- contrôle des flexibles
- contrôle de la régulation
- vérification des étanchéités
- vérification électrique du fonctionnement général
- relevé des compteurs
- vidange et rinçage des carters d'huile et mise à niveau
- vérification, remplacement des courroies
- contrôle électrique resserrage des câbles et fils
- vérification des silentblochs
- nettoyage et vérification des cuves
- vérification du clapet de retour d'huile

- vérification de la cartouche d'aspiration

L'inventaire des installations à entretenir se trouve à l'annexe 1 « Inventaire » du présent CCTP.

PERIODICITE

La périodicité des tâches de maintenance préventive se trouve à l'annexe 2 « périodicité » du présent CCTP.

D'une manière plus générale, elles seront réalisées comme suit :

Réseaux de gaz médicaux :

- Une visite complète de maintenance préventive **une fois par an**.
- Mise en œuvre de kits d'entretien sur l'ensemble des régulateurs **tous les 2 ans, systématiquement**.

NOTA : tous les kits d'entretien des régulateurs seront

Groupes de vide : Une visite de maintenance préventive aura lieu **tous les 6 mois**.

Compresseurs d'air : Une visite de maintenance préventive aura lieu **tous les 6 mois**.

Le planning hebdomadaire du ou des techniciens sera décidé en accord avec le groupe hospitalier HUPSSD au début du marché.

Le titulaire devra fournir en début de marché et ensuite au mois de décembre de chaque année, un planning annuel de maintenance préventive qui devra être accepté par chaque responsable technique des sites du groupe hospitalier.

Le premier planning est demandé dans les 30 jours de la prise d'effet du présent contrat.

Les prestations sont effectuées pendant les jours ouvrés et aux heures ouvrées en respectant le planning défini et devront être indiquées dans le carnet de maintenance.

2.2 MAINTENANCE PREVENTIVE CONDITIONNELLE

Après chaque visite préventive annuelle, le titulaire remettra au responsable technique un rapport détaillé reprenant, tous les défauts constatés ainsi que les éléments à changer non compris dans la maintenance systématique. Le titulaire annexera à ce document **un devis détaillé** reprenant le chiffrage de tous les éléments dudit rapport. Ces réparations (ou modifications) ne seront réalisées qu'après la validation du responsable technique.

Appareils de mesure et de contrôle

Le titulaire du présent marché sera équipé de tous les appareils de mesure, fixes ou mobiles, nécessaire à la maintenance préventive et corrective des installations techniques.

2.3 PRESTATIONS A BONS DE COMMANDE

Cette partie à bons de commande pourra être utilisée pour l'intervention du titulaire sur les équipements et installations dont il a la charge.

Les prestations à bons de commande incluses au marché concernent les interventions liées :

- A la maintenance conditionnelle
- Aux dépannages
- Aux demandes spécifiques du responsable technique

	Maintenance des réseaux de gaz médicaux et groupes de vide HUPSSD	Page 7 / 24
CCTP	AOUT 2026	

Ne devront être facturées que les pièces neuves en dehors de celles prévues dans le cadre de la maintenance préventive systématique.

La facturation sera établie sur la base du taux horaire et du coefficient sur pièce prévus dans l'acte d'engagement. Toute demande d'intervention liée à un défaut de maintenance préventive n'est pas facturable, ainsi que les déplacements sans changement de pièce.

Pour la partie pièces de rechange, le titulaire devra fournir les catalogues fournisseurs ou joindre sa facture d'achat à la facture qu'il transmet à l'hôpital.

En fin d'intervention, un attachement sera à rédiger par le titulaire, qui le soumettra à la signature du responsable technique ou son représentant. Sans validation par le responsable technique, la prestation ne sera pas facturable.

2.4 DEPANNAGE ET DELAIS D'INTERVENTION

Le marché comprend l'ensemble des interventions de dépannage sur site 365 jours par an.

La durée des interventions devra être aussi réduite que possible. Les interventions de dépannage pourront être déclenchées 24h/24 et 7j/7 sur simple appel téléphonique au numéro de téléphone affecté à la prise en compte des demandes de dépannage. Le délai d'intervention sera de **4 heures maximum**. Cela, à compter de la demande faite par le service technique de l'établissement concerné, y compris la nuit, les samedis, les dimanches et les jours fériés (soit 7J/7 et 24H/24).

Pour un dépannage, le prestataire ne pourra pas facturer plusieurs déplacements : Si lors de la première intervention le dépanneur n'a pas pu remettre l'installation en service et ce quel qu'en soit la raison le forfait déplacement cours jusqu'à la remise en service de l'installation faisant l'objet du dépannage, réceptionner par un représentant de l'hôpital.

Lorsque plusieurs dépannages sont déclenchés alors qu'un technicien du prestataire est déjà sur site, il ne pourra être facturer qu'un seul forfait déplacement.

De même il ne sera facturé qu'un seul forfait déplacement lorsque l'hôpital déclenche plusieurs dépannages en même temps.

A défaut du respect de ces délais, le titulaire se verra appliquer les pénalités définies dans le CCAP.

3 ASSISTANCE TECHNIQUE ET CONSEILS

Au titre du présent marché, le titulaire a une mission d'assistance et de conseil technique.

L'assistance technique intervient dans le cadre de travaux et d'interventions ponctuelles sur les installations et équipements dont le titulaire à la charge.

Le conseil technique est dû en qualité de spécialiste et de professionnel du titulaire sur des travaux et interventions ponctuelles ou des entretiens courants.

Dans tous les cas, il s'agit de conseils ou informations simples, notamment des avis sur :

- (Re) mise en route / Mise à l'arrêt des installations
- Basculement / Dévoiement des réseaux
- Interventions / Changements des installations
- Information sur de nouvelles réglementations

Dès lors qu'il s'agit d'une assistance plus lourde, un devis sera établi et soumis par le titulaire, avant élaboration d'un ordre de service par l'hôpital.

NB : le Conseil porte notamment sur les actions à engager pour :

- **garantir ou améliorer la sécurité des installations**
- **réduire les risques aux personnes et aux biens**
- **réduire les consommations d'énergies ou de gaz**

4 PLANIFICATION - SUIVI - TRACABILITE

4.1 PLANNING ANNUEL

Il sera demandé au titulaire d'établir, à chaque début d'exercice, un planning de maintenance précis, adapté aux installations à maintenir.

Le planning sera mis à jour chaque année en tenant compte des modifications des années précédentes et des demandes du Responsable Maintenance.

Ce planning sera soumis à validation du Responsable Maintenance.

4.2 REUNIONS

Il sera organisé tous les 6 mois une réunion d'avancement entre le Responsable de site du titulaire et le Responsable Maintenance. Le représentant du titulaire du marché établira des comptes-rendus pour chaque réunion et mettra à jour l'avancement du plan de maintenance initialement mis en place avec le responsable technique de chaque hôpital.

4.3 CLASSEUR DE SUIVI

Le titulaire du marché devra, sur chaque site, créer un classeur de suivi de contrat. Ce dernier comportera les rubriques suivantes :

- Comptes-rendus de réunion
- Traçabilité des interventions
- Plan de maintenance et avancement
- Procédures et modes opératoires
- Une copie des pièces marchés signées.

Ce classeur restera dans les locaux de la direction de l'investissement. Le titulaire veillera à la mise à jour des différentes rubriques.

4.4 RAPPORT D'INTERVENTION

Pour chacune des interventions de maintenance préventive, le titulaire établira un rapport d'intervention faisant apparaître la totalité des opérations réalisées, les qualités et quantités de produits utilisés, le résultat des contrôles et essais, les remplacements éventuels de pièces et leurs références, le nom des intervenants, la durée des opérations de maintenance...

Ce rapport devra être contresigné par le responsable maintenance du site.

De plus, ce dernier listera de manière exhaustive toutes les modifications à apporter pour améliorer ou fiabiliser la distribution des gaz médicaux.

4.5 COMPTE RENDU

Toute autre intervention donnera lieu à la rédaction d'un compte-rendu qui attestera que les opérations prévues ont bien été effectuées.

Il mentionnera impérativement les points suivants de manière LISIBLE :

- la date de l'intervention
- les heures de début et de fin d'intervention
- le type d'intervention : maintenance préventive ou dépannage
- en cas de dépannage : la cause de la panne, la consistance de la réparation et le type de pièces remplacées
- nom, fonction, qualification et signature de l'intervenant

Pour les dépannages il sera nécessaire de préciser :

- le type de dépannage (dépannage palliatif : action provisoire / dépannage correctif : action définitive)
- si les interventions font suite à un usage normal ou anormal (exemple le vandalisme)
- les interventions urgentes en indiquant la date, l'heure d'arrivée et de remise en service, le type d'intervention et l'origine de l'incident

4.6 TENUES, MATERIELS ET STOCK

Le titulaire du présent marché utilisera et fournira à ses employés ses propres matériels et outillages.

Le titulaire du présent marché fournira en quantité et en qualité l'ensemble des équipements de protections individuels et collectifs nécessaires à ses employés afin qu'ils puissent exercer en toute sécurité.

Le personnel du titulaire aura une tenue spécifique et clairement identifiable munie d'un badge mentionnant le nom de la société et nom du personnel.

Le titulaire aura à sa charge la gestion de ses propres stocks. Il devra prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'effectuer les opérations de maintenances conformément au planning. Ceci concerne notamment les filtres qui sont à sa charge complète (fourniture, pose/dépose, évacuation)

Il devra également fournir les matières consommables à sa charge et nécessaires à l'entretien courant.

Le titulaire devra fournir, avec chaque attachement, la facture fournisseurs des équipements et installations remplacées.

4.7 ENLEVEMENT ET RETRAITEMENT DES DECHETS / PIECES REMPLACEES

Lorsque le titulaire remplace des pièces ou éléments, il prend en charge l'évacuation, ainsi que l'élimination contrôlée des déchets.

En cas de déchet infectieux, le titulaire devra fournir le certificat de destruction Cerfa correspondant.

5 SECURITE

5.1 REGLEMENT INTERIEUR

Le titulaire devra se conformer au règlement intérieur et aux éventuelles procédures spécifiques pour intervention en secteur à risque et sensible.

5.2 ETABLISSEMENT DES PERMIS FEU

Le titulaire du présent marché devra faire établir un Permis Feu pour tout travail par point chaud.

Le Permis Feu sera établi par le un représentant de l'entreprise titulaire du marché et validé par le Chef de poste du PC Sécurité Incendie.

En cas de non établissement du permis feu et de déclenchements intempestifs de l'alarme, le prestataire serra amené à prendre en charge le réarmement de tous les clapets et D.A.S. de la zone dérangée.

5.3 CONSULTATION DES DOSSIERS TECHNIQUES AMIANTE (DTA)

Le titulaire du présent marché est tenu de consulter les DTA pour chaque intervention pouvant provoquer une détérioration de matériaux non friables (percements, ponçages, curages ...)

Les dossiers techniques amiantes à la disposition du titulaire auprès du Responsable Maintenance. Un exemplaire numérique du DTA sera remis contre signature au titulaire du présent marché.

5.4 CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES HOSPITALIERES

Les interventions étant réalisées en milieu hospitalier, le titulaire a l'obligation de prendre toutes les précautions concernant l'hygiène et la non propagation des maladies nosocomiales en se conformant aux procédures en place lors des interventions en milieu protégé ou sensible (zones à empoussièrément contrôlé et tout secteur en présence de patients), ou sur réseaux (hydrauliques ou aérauliques) desservant les patients et personnels.

Les remises en services d'installations pourront être précédées de désinfections et contrôles analytiques en fonction des procédures internes et règlements en vigueur. Ces interventions complémentaires feront l'objet d'un devis.

5.5 VISITES ET CONTROLES REGLEMENTAIRES :

Les prestations de contrôles et de visites réglementaires ne sont pas dues au titre du présent marché.

Néanmoins, le titulaire devra faire en sorte que toutes les prestations et actions nécessaires pour l'exécution de ces visites se déroulent dans les meilleures conditions possibles.

Il devra être présent et faciliter l'intervention des contrôleurs. La préparation des matériels et équipements contrôlés sera à sa charge.

Un représentant du titulaire devra assister aux visites du contrôleur technique.

PSE n°1 : Mise à jour des PLANS ET SYNOPTIQUES Avicenne et René Muret

Le titulaire du présent marché devra effectuer la mise jour du **dossier d'identité du système de distribution de gaz médicaux de l'hôpital Avicenne et Rene Muret**.

Le maître d'ouvrage fournira sur un support numérique ou en format papier le dossier d'identité existant qui sera remis à jour par le détenteur du marché.

Le dossier d'identité réactualisé sera livré au format papier en 3 exemplaires ainsi que sur un support numérique. Ce dossier comprendra les rubriques suivantes :

- Description système de distribution de gaz médicaux
- Schéma des productions et des stockages (synoptiques)
- Schéma du réseau (synoptiques)
- Plans du réseau

- Diagnostic du système de distribution de gaz médicaux

Le format des plans et des schémas à fournir par le prestataire seront identiques à l'option n°1.

ANNEXE 1 : INVENTAIRE

HOPITAL AVICENNE :

Inventaire des prises et des unités de détente :

TOTAL UD : 133 (AVICENNE)

TOTAL PRISES : 3605 (AVICENNE)

Inventaire des Prises et des unités de 2^{ème} détente des fluides médicaux par marque :

ENTRETIEN ET CONTRÔLE DES PRISES	QUANTITE	ENTRETIEN ET CONTRÔLE DES DETENDEURS	QUANTITE
Air Liquide - Modèle BM avec changement kit	3282	Air Liquide - Modèle 3/30,3,5/40, 7/40, Coffret de sécurité pression avec changement de kit	
Air Liquide - Modèle BL avec changement kit		Air Liquide - Modèle CARBO avec changement kit	
Air Liquide - Modèle BK avec changement kit		Air liquide - Modèle 4,5/80 - DAMAO avec changement kit	48
Air Liquide - Modèle CARBO Long avec changement Kit	90	DKD - AGA - Modèle 2R40 avec changement kit	13
Air Liquide - Modèle CARBO Court avec changement Kit	42	CAHOUEY - Modèle ROTAREG avec changement kit	
LINDE - Modèle AGA DI avec changement kit		CAHOUEY - Modèle DL300 avec changement kit	64
LINDE - Modèle SECURISTAR avec changement kit	64	CAHOUEY - Modèle L2D3 avec changement kit	
DKD avec changement kit		ROTAREX - Modèle ALPIREG avec changement kit	6
CAHOUEY - Modèle THEO avec changement kit		BEHRINGER avec changement kit	
TMC - Modèle TM avec changement kit		DELTA P - Modèle TS23 avec changement kit	
BEHRINGER - Modèle AFNOR / Bi-bloc ou Monobloc avec changement kit		GCE - Modèles MEDILINE / MM40 avec changement kit	
GCE - Modèle MEDIUNIT ou Mediconnect-Médiline avec changement kit		MD - Modèle MD Italy avec changement kit	
ROTAREX - Modèle ALPI-CONNECT avec changement kit		Autre modèle avec changement kit, marque :	
Autre modèle avec changement kit, marque :		Autre modèle avec changement kit, marque :	
Autre modèle avec changement kit, marque :		Autre modèle avec changement kit, marque :	

Autre modèle avec changement kit, marque :		Autre modèle avec changement kit, marque :	
Prises sans changement kit	127	Détendeurs sans changement kit	2
TOTAL de PRISES	3605	TOTAL de DETENDEURS	133

Réseaux de distribution :

Réseau d'Oxygène

Réseau d'air médical

Réseau de vide

Reports d'alarme : 11

Nombre de vannes d'arrêt : 354

Nombre de détendeurs :

Oxygène : 76

Air médical : 63

Air 7 bar : 13

Liste des prises de fluides médicaux (liste non exhaustive).

BATIMENT	ZONE	O ₂	Air 3 bars	Air 7 bars	Vide	Azote	SEGA
Larrey	A	190	114		183		
Larrey	B	257	117	28	309	2	7
Larrey	C	32	26		38		
Larrey	D	142	207		268		
Charcot	H	289	0		285	2	
Brès	F	80	64		77		
Lavoisier	I	30	11		22		
E.F.S.	D	8			8		
Mantout			1				
Humbert	T	8			9		

Groupes de vide :

Bâtiment Larrey secteur B niveau -1 : Mil's Type A391

Bâtiment Larrey secteur B niveau +6 : LEYBOLD SV40-10904

Bâtiment Larrey secteur C niveau -1 : 3 x pompes 200m3 unitaire HOSPIVAC V3

Bâtiment Larrey secteur d niveau -1 : 3 x pompes 300m3/h GARDER DENVER

Bâtiment Madeleine Brès niveau -1 : Mil's Type EVISA E25

Bâtiment Jeanne Humbert RDC. : Mil's Type GS25

Compresseurs d'air industriel :

N°1 série

Compresseur à vis

Marque KAESER

type INDUSTRIAL

N°2 série

Compresseur à vis

Marque KAESER
type INDUSTRIAL

7 Armoires secours avec pompe à vide de marque MIL'S ARICA 41 1350/1620 40/48m3/h

La liste des équipements est incomplète. Suite à sa première visite annuelle d'entretien, le prestataire devra fournir un état des lieux des installations au maître d'ouvrage, afin qu'il puisse établir l'avenant.

HOPITAL JEAN VERDIER :

Inventaire des Prises et des unités de 2^{ème} détente des fluides médicaux par marque :

TOTAL UD : 74 (Jean Verdier)

TOTAL PRISES : 1437 (Jean Verdier)

ENTRETIEN ET CONTRÔLE DES PRISES	QUANTITE	ENTRETIEN ET CONTRÔLE DES DETENDEURS	QUANTITE
Air Liquide - Modèle BM avec changement kit	817	Air Liquide - Modèle 3/30,3,5/40, 7/40,Coffret de sécurité pression avec changement de kit	20
Air Liquide - Modèle BL avec changement kit	103	Air Liquide - Modèle CARBO avec changement kit	
Air Liquide - Modèle BK avec changement kit	0	Air liquide - Modèle 4,5/80 - DAMAO avec changement kit	19
Air Liquide - Modèle CARBO Long avec changement Kit		DKD - AGA - Modèle 2R40 avec changement kit	11
Air Liquide - Modèle CARBO Court avec changement Kit		CAHOUET - Modèle ROTAREG avec changement kit	4
LINDE - Modèle AGA DI avec changement kit	81	CAHOUET - Modèle DL300 avec changement kit	
LINDE - Modèle SECURISTAR avec changement kit		CAHOUET - Modèle L2D3 avec changement kit	
DKD avec changement kit	17	ROTAREX - Modèle ALPIREG avec changement kit	4
CAHOUET - Modèle THEO avec changement kit		BEHRINGER avec changement kit	
TMC - Modèle TM avec changement kit		DELTA P - Modèle TS23 avec changement kit	
BEHRINGER - Modèle AFNOR / Bi-bloc ou Monobloc avec changement kit		GCE - Modèles MEDILINE / MM40 avec changement kit	
GCE - Modèle MEDIUNIT ou Mediconnect-Médiline avec changement kit		MD - Modèle MD Italy avec changement kit	
ROTAREX - Modèle ALPI- CONNECT avec changement kit		Autre modèle avec changement kit, marque :	

Autre modèle avec changement kit, marque : CFL	400	Autre modèle avec changement kit, marque : D300ML	8
Autre modèle avec changement kit, marque : CFC	19	Autre modèle avec changement kit, marque : CF	2
Autre modèle avec changement kit, marque : AGA S	81	Autre modèle avec changement kit, marque : DAMAO	10
Prises sans changement kit		Détendeurs sans changement kit	
TOTAL de PRISES	1437	TOTAL de DETENDEURS	74

Réseaux de distribution :

Réseau d'Oxygène

Réseau d'air médical

Réseau de vide

Reports d'alarme :12

Nombre de vannes d'arrêt : 235

Nombre de détendeurs : 74

Oxygène : 37

Air médical : 28

Air 7 bar : 3

Liste des prises de fluides médicaux

Oxygène	Air médical	Vide
580	197	623

Groupes de vide :

2 NOVAIR RT205

1 MIL'S VA205

HOPITAL RENE MURET :

Inventaire des Prises et des unités de 2^{ème} détente des fluides médicaux par marque :

TOTAL UD : 25 (17 UD double détente et 8 UD simple détente) (René Muret)

TOTAL PRISES : 997 (René Muret)

ENTRETIEN ET CONTRÔLE DES PRISES	QUANTITE	ENTRETIEN ET CONTRÔLE DES DETENDEURS	QUANTITE
Air Liquide - Modèle BM avec changement kit	277	Air Liquide - Modèle 3/30,3,5/40, 7/40, Coffret de sécurité pression avec changement de kit	9

Air Liquide - Modèle BL avec changement kit		Air Liquide - Modèle CARBO avec changement kit	
Air Liquide - Modèle BK avec changement kit		Air liquide - Modèle 4,5/80 - DAMAO avec changement kit	
Air Liquide - Modèle CARBO Long avec changement Kit		DKD - AGA - Modèle 2R40 avec changement kit	10
Air Liquide - Modèle CARBO Court avec changement Kit		CAHOUEY - Modèle ROTAREG avec changement kit	
LINDE - Modèle AGA DI avec changement kit		CAHOUEY - Modèle DL300 avec changement kit	
LINDE - Modèle SECURISTAR avec changement kit		CAHOUEY - Modèle L2D3 avec changement kit	
DKD avec changement kit		ROTAREX - Modèle ALPIREG avec changement kit	
CAHOUEY - Modèle THEO avec changement kit		BEHRINGER avec changement kit	
TMC - Modèle TM avec changement kit		DELTA P - Modèle TS23 avec changement kit	
BEHRINGER - Modèle AFNOR / Bi-bloc ou Monobloc avec changement kit		GCE - Modèles MEDILINE / MM40 avec changement kit	
GCE - Modèle MEDIUNIT ou Mediconnect-Médiline avec changement kit		MD - Modèle MD Italy avec changement kit	
ROTAREX - Modèle ALPI-CONNECT avec changement kit		Autre modèle avec changement kit, marque :	
Autre modèle avec changement kit, marque : CFL	258	Autre modèle avec changement kit, marque : D300ML	4
Autre modèle avec changement kit, marque : CFC		Autre modèle avec changement kit, marque : CF	
Autre modèle avec changement kit, marque : AGA S	138	Autre modèle avec changement kit, marque : DAMAO	
Prises sans changement kit: AGA DI	350	Détendeurs sans changement kit	
TOTAL de PRISES	1023	TOTAL de DETENDEURS	23

Réseaux de distribution :

Réseau d'Oxygène

Réseau de vide

Nombre de détendeurs Oxygène :

Reports d'alarme :13

Nombre de vannes d'arrêt :78

Liste des prises de fluides médicaux (liste non exhaustive).

BATIMENT	O ₂	Vide
Galien	185	185
Hamburger	192	192
Rabelais	176	176
Brès	3	3

Groupe de vide :

Mil's Type VCE60

Production d'air comprimé :

2 groupes Mil's Type MVX 3 SX4-V08

1 sécheur Atlas Copco Type CD 17

1sécheur Mil's SPE007-A2301DF16TIS

ANNEXE 2 : PERIODICITE

PERIODICITE ENTRETIEN RESEAUX DE GAZ MEDICAUX			
DETAIL DES PRESTATIONS A REALISER	SEMESTRIELLE	ANNUELLE	BI ANNUELLE
Contrôles visuels des réseaux		x	
Remplacement systématique des clapets secondaires sur les prises terminales des réseaux		x	
la vérification de chaque prise installée pour tous type de gaz		x	
Vérification des régulateurs de 2 ^{ème} détente		x	
Vérification des pressions de tous les manomètres		x	
Remplacement périodique des membranes de régulateurs (kits constructeur de réparations)			x
Vérification et manipulation de toutes les vannes de barrage		x	
Vérification des flexibles des bras anesthésistes et chirurgiens		x	
Vérification, essais et réglage des dispositifs d'alarmes réglementaires		x	
Vérification des reports d'alarme (remplacement des batteries)		x	
Compléments d'étiquetage (prises, UD, vannes, pots)		x	
Vérification et mise à jour des schémas et plans de distribution		x	

Contrôle de la constante pression en fonction du débit (chaque prise contrôlée sera estampillée à la date de vérification et à l'entête du titulaire).		x	
--	--	---	--

PERIODICITE ENTRETIEN GROUPES DE VIDE			
DETAIL DES PRESTATIONS A REALISER	SEMESTRIELLE	ANNUELLE	BI ANNUELLE
Groupe moto pompe :			
Vidange de l'huile et rinçage du carter	x		
Remplacement de la cartouche du filtre à huile	x		
Remplacement de la cartouche d'aérosol	x		
Relevé du nombre d'heures	x		
Vérification du clapet du filtre à huile	x		
Vérification des silent-blocs	x		
Nettoyage des ouïes de ventilation	x		
Nettoyage du radiateur d'huile	x		
Remplacement kits turbines de refroidissement	x		
Remplacement clapets (d'aspiration, d'obturation et autres)	x		
Remplacement kits joints (étanchéité, bride d'aspiration)	x		
Resserrage des différents raccords d'entrées sur les arrivées d'huile	x		
Changement des palettes et du flectron d'accouplement toutes les 10 000 heures	x		
Chaîne de filtration :			
Vidange du pot de refoulement	x		
Vidange de l'ensemble filtre et pot anti-bactérien	x		
Nettoyage des cuves du pot et du filtre anti-bactérien	x		
Remplacement de la cartouche anti-bactéries du filtre principal	x		
Accessoires de la centrale :			
Nettoyage général et inspection minutieuse des flexibles	x		
Test des alarmes et des voyants par simulation	x		
Resserrage des câbles et des fils électriques	x		
Vérification des plages de régulation	x		

PERIODICITE ENTRETIEN COMPRESSEUR D'AIR INDUSTRIEL			
DETAIL DES PRESTATIONS A REALISER	SEMESTRIELLE	ANNUELLE	BI ANNUELLE
Remplacement du filtre à d'air	x		
Contrôle, nettoyage du clapet de retour d'huile	x		
Contrôle, nettoyage des réfrigérants d'huile	x		
Contrôle du clapet anti- retour	x		
Contrôle des flexibles	x		
Contrôle de la régulation	x		
Vérification des étanchéités	x		
Vérification électrique du fonctionnement général	x		
Relevé des compteurs	x		
Vidange et rinçage des carters d'huile et mise à niveau	x		
Vérification, remplacement des courroies	x		
Contrôle électrique resserrage des câbles et fils	x		
Vérification des silentblochs	x		
Nettoyage et vérification des cuves	x		
Vérification du clapet de retour d'huile	x		
Vérification de la cartouche d'aspiration	x		

Désignation	UG	Mise serv.	Equipement	Zone de tri	Poste technique	Désignation
ENSEMBLE DE PRISES D'OXYGENE	959979935	05/12/2005	100498239	BRES-F0 - OXY-1249.AVC	AVC-01-002-00-RDC	F0 - Rez-de-chaussée
ENSEMBLE DE PRISES D'OXYGENE	959979935	05/12/2005	100498240	BRES-F1 - OXY-1250.AVC	AVC-01-002-00-R01	F1 - 1er étage
ENSEMBLE DE PRISES D'OXYGENE	959979935	05/12/2005	100498241	BRES-F2 - OXY-1251.AVC	AVC-01-002-00-R02	F2 - 2ème étage
ENSEMBLE DE PRISES D'OXYGENE	959979935	05/12/2005	100498242	BRES-F3 - OXY-1252.AVC	AVC-01-002-00-R03	F3 - 3ème étage
ENSEMBLE DE PRISES D'OXYGENE	959979935	01/01/1991	100498256	CHARCOT-H0 - OXY-1266.AVC	AVC-01-003-00-RDC	H0 - Rez-de-chaussée
ENSEMBLE DE PRISES D'OXYGENE	959979935	01/01/1991	100498257	CHARCOT-H1 - OXY-1267.AVC	AVC-01-003-00-R01	H1 - 1er étage
ENSEMBLE DE PRISES D'OXYGENE	959979935	01/01/1991	100498258	CHARCOT-H2 - OXY-1268.AVC	AVC-01-003-00-R02	H2 - 2ème étage
ENSEMBLE DE PRISES D'OXYGENE	959979935	01/01/1991	100498259	CHARCOT-H3 - OXY-1269.AVC	AVC-01-003-00-R03	H3 - 3ème étage
ENSEMBLE DE PRISES D'OXYGENE	959979935	01/01/1991	100498260	CHARCOT-H4 - OXY-1270.AVC	AVC-01-003-00-R04	H4 - 4ème étage
ENSEMBLE DE PRISES D'OXYGENE	959979935	01/01/1991	100498261	CHARCOT-H5 - OXY-1271.AVC	AVC-01-003-00-R05	H5 - 5ème étage
ENSEMBLE DE PRISES D'OXYGENE	959973106	01/01/1990	100498262	E.F.S.-D0 - OXY-1272.AVC	AVC-01	SITE AVICENNE
ENSEMBLE DE PRISES D'OXYGENE	959979935	01/01/2000	100498243	LARREY-A0 - OXY-1253.AVC	AVC-01-001-04-RDC	A0 - Rez-de-chaussée
ENSEMBLE DE PRISES D'OXYGENE	959979935	01/01/1995	100498244	LARREY-A1 - OXY-1254.AVC	AVC-01-001-04-R01	A1 - 1er étage
ENSEMBLE DE PRISES D'OXYGENE	959979935	01/01/1995	100498245	LARREY-A2 - OXY-1255.AVC	AVC-01-001-04-R02	A2 - 2ème étage
ENSEMBLE DE PRISES D'OXYGENE	959979935	01/01/1987	100498246	LARREY-A3 - OXY-1256.AVC	AVC-01-001-04-R03	A3 - 3ème étage
ENSEMBLE DE PRISES D'OXYGENE	959979935	01/01/1988	100498247	LARREY-A4 - OXY-1257.AVC	AVC-01-001-04-R04	A4 - 4ème étage
ENSEMBLE DE PRISES D'OXYGENE	950020461	01/01/2004	100498248	LARREY-A5 - OXY-1258.AVC	AVC-01-001-04-R05	A5 - 5ème étage
ENSEMBLE DE PRISES D'OXYGENE	959979935	01/01/1981	100498249	LARREY-B0 - OXY-1259.AVC	AVC-01-001-02-RDC	B0 - Rez-de-chaussée
ENSEMBLE DE PRISES D'OXYGENE	959979935	01/01/1982	100498250	LARREY-B1 - OXY-1260.AVC	AVC-01-001-02-R01	B1 - 1er étage
ENSEMBLE DE PRISES D'OXYGENE	959979935	01/01/1982	100498251	LARREY-B2 - OXY-1261.AVC	AVC-01-001-02-R02	B2 - 2ème étage
ENSEMBLE DE PRISES D'OXYGENE	959979935	01/01/2001	100498253	LARREY-B4 - OXY-1263.AVC	AVC-01-001-02-R04	B4 - 4ème étage
ENSEMBLE DE PRISES D'OXYGENE	959980665	01/01/1987	100498254	LARREY-B5 - OXY-1264.AVC	AVC-01-001-02-R05	B5 - 5ème étage
ENSEMBLE DE PRISES D'OXYGENE	959979935	01/01/2004	100498255	LARREY-C0 - OXY-1265.AVC	AVC-01-001-03-RDC	C0 - Rez-de-chaussée
ENSEMBLE DE PRISES D'OXYGENE	959979935	01/01/1987	100498263	LAVOISIER-I1 - OXY-1273.AVC	AVC-01-006-00-R01	I1 - 1er étage
ENSEMBLE DE PRISES D'OXYGENE	959979935	01/01/1987	100498264	LAVOISIER-I3 - OXY-1274.AVC	AVC-01-006-00-R03	I3 - 3ème étage

Désignation	Fabricant	UG	Mise serv.	Equipement	Zone de tri	Poste technique	Désignation
REGULATEUR-DETENDEUR OXYGENE	TAEMA	959979935	05/12/2005	100498302	BRES-F0 01 - OXY-801.AVC	AVC-01-002-00-RDC-148_079	Gaine fluides médicaux
REGULATEUR-DETENDEUR OXYGENE	TAEMA	959979935	05/12/2005	100498303	BRES-F0 02 - OXY-802.AVC	AVC-01-002-00-RDC-160_045	gaine ventil
REGULATEUR-DETENDEUR OXYGENE	TAEMA	959979935	05/12/2005	100498304	BRES-F1 01 - OXY-805.AVC	AVC-01-002-00-R01	F1 - 1er étage
REGULATEUR-DETENDEUR OXYGENE	TAEMA	959979935	22/01/2008	100498306	BRES-F1 02 - OXY-807.AVC	AVC-01-002-00-R01	F1 - 1er étage
REGULATEUR-DETENDEUR OXYGENE	TAEMA	959979935	05/12/2005	100498307	BRES-F2 01 - OXY-809.AVC	AVC-01-002-00-R02	F2 - 2ème étage
REGULATEUR-DETENDEUR OXYGENE	TAEMA	959979935	05/12/2005	100498308	BRES-F2 02 - OXY-810.AVC	AVC-01-002-00-R02	F2 - 2ème étage
REGULATEUR-DETENDEUR OXYGENE	TAEMA	959979935	05/12/2005	100498309	BRES-F3 01 - OXY-813.AVC	AVC-01-002-00-R03-140_074	POSTE DE SOINS INFECTIEUX
REGULATEUR-DETENDEUR OXYGENE	TAEMA	959979935	05/12/2005	100498310	BRES-F3 02 - OXY-814.AVC	AVC-01-002-00-R03	F3 - 3ème étage
REGULATEUR-DETENDEUR OXYGENE	CFPO	950050641	01/01/1990	100498290	CHARCOT-H0 01 - OXY-485.AVC	AVC-01-003-00-RDC-196_018	couloir central
REGULATEUR-DETENDEUR OXYGENE	CFPO	959979935	01/01/1994	100498291	CHARCOT-H0 02 - OXY-486.AVC	AVC-01-003-00-RDC-256_036	couloir central
REGULATEUR-DETENDEUR OXYGENE	CFPO	950050641	01/01/1990	100498292	CHARCOT-H1 01 - OXY-487.AVC	AVC-01-003-00-R01-191_018	couloir de circulation
REGULATEUR-DETENDEUR OXYGENE	CFPO	950050641	01/01/1994	100498293	CHARCOT-H1 02 - OXY-488.AVC	AVC-01-003-00-R01-256_036	couloir de circulation
REGULATEUR-DETENDEUR OXYGENE	CFPO	950020031	01/01/1990	100498294	CHARCOT-H2 01 - OXY-489.AVC	AVC-01-003-00-R02-256_036	circulation
REGULATEUR-DETENDEUR OXYGENE	CFPO	950020031	01/01/1994	100498295	CHARCOT-H2 02 - OXY-490.AVC	AVC-01-003-00-R02-184_018	circulation
REGULATEUR-DETENDEUR OXYGENE	CFPO	959979935	01/01/1990	100498296	CHARCOT-H3 01 - OXY-491.AVC	AVC-01-003-00-R03-247_036	couloir de circulation
REGULATEUR-DETENDEUR OXYGENE	CFPO	959979935	01/01/1994	100498297	CHARCOT-H3 02 - OXY-492.AVC	AVC-01-003-00-R03-207_018	couloir de circulation
REGULATEUR-DETENDEUR OXYGENE	CFPO	959979935	01/01/1991	100498298	CHARCOT-H4 01 - OXY-493.AVC	AVC-01-003-00-R04-199_018	COULOIR DE CIRCULATION
REGULATEUR-DETENDEUR OXYGENE	CFPO	959979935	01/01/1993	100498299	CHARCOT-H4 02 - OXY-494.AVC	AVC-01-003-00-R04-247_036	COULOIR DE CIRCULATION
REGULATEUR-DETENDEUR OXYGENE	CFPO	959979935	01/01/1990	100498300	CHARCOT-H5 - OXY-495.AVC	AVC-01-003-00-R05-196_018	couloir de circulation
REGULATEUR-DETENDEUR OXYGENE	CFPO	959979935	01/01/1993	100498301	CHARCOT-H5 02 - OXY-496.AVC	AVC-01-003-00-R05-256_036	couloir de circulation

Désignation	Fabricant	UG	Mise serv.	Equipement	Zone de tri	Poste technique	Désignation
REGULATEUR-DETENDEUR OXYGENE	CFPO	959979935	01/01/1985	100498289	LARREY-B-1 01 - OXY-484.AVC	AVC-01-001-01-S01	ECRIRE NOM ETAGE S01
REGULATEUR-DETENDEUR OXYGENE	CFPO	959979935	01/01/1982	100498279	LARREY-B1 02 - OXY-468.AVC	AVC-01-001-02-R01-179_144	Gaine technique
REGULATEUR-DETENDEUR OXYGENE	CFPO	959979935	01/01/1982	100498287	LARREY-B1 -03 - OXY-482.AVC	AVC-01-001-02-R01-133_114	Gaine
REGULATEUR-DETENDEUR OXYGENE	CFPO	959979935	01/01/1982	100498281	LARREY-B2 01 - OXY-470.AVC	AVC-01-001-02-R02-179_144	Gaine technique
REGULATEUR-DETENDEUR OXYGENE	CFPO	959979935	01/01/1982	100498280	LARREY-B2 02 - OXY-469.AVC	AVC-01-001-02-R02-179_144	Gaine technique
REGULATEUR-DETENDEUR OXYGENE	CFPO	959979935	01/01/1982	100498282	LARREY-B3 02 - OXY-471.AVC	AVC-01-001-02-R03-158_139	Gaine technique
REGULATEUR-DETENDEUR OXYGENE	CFPO	959979935	01/01/2001	100498284	LARREY-B4 - OXY-473.AVC	AVC-01-001-02-R04-158_141	Gaine technique
REGULATEUR-DETENDEUR OXYGENE	CFPO	959979935	01/01/2001	100498283	LARREY-B4 02 - OXY-472.AVC	AVC-01-001-02-R04-205_141	Gaine technique
REGULATEUR-DETENDEUR OXYGENE	CFPO	959980665	01/01/1987	100498285	LARREY-B5 - OXY-474.AVC	AVC-01-001-02-R05	B5 - 5ème étage
REGULATEUR-DETENDEUR OXYGENE	CFPO	959980665	01/01/1987	100498286	LARREY-B5 02 - OXY-475.AVC	AVC-01-001-02-R05	B5 - 5ème étage
REGULATEUR-DETENDEUR OXYGENE	SANS MARQUE	959979935	01/01/2004	100498315	LARREY-C0 01 - OXY-977.AVC	AVC-01-001-03-RDC	C0 - Rez-de-chaussée
REGULATEUR-DETENDEUR OXYGENE	SANS MARQUE	959979935	01/01/2004	100498316	LARREY-C0 02 - OXY-978.AVC	AVC-01-001-03-RDC	C0 - Rez-de-chaussée
REGULATEUR-DETENDEUR OXYGENE	CFPO	959979935	01/01/2008	100498311	LAVOISIER-II 01 - OXY-973.AVC	AVC-01-006-00-R01-356_068	couloir
REGULATEUR-DETENDEUR OXYGENE	CFPO	959979935	01/01/1987	100498312	LAVOISIER-II 02 - OXY-974.AVC	AVC-01-006-00-R01	I1 - 1er étage
REGULATEUR-DETENDEUR OXYGENE	CFPO	959979935	01/01/1987	100498313	LAVOISIER-I3 01 - OXY-975.AVC	AVC-01-006-00-R03-355_073	Gaine technique
REGULATEUR-DETENDEUR OXYGENE	CFPO	959979935	01/01/1987	100498314	LAVOISIER-I3 02 - OXY-976.AVC	AVC-01-006-00-R03-355_073	Gaine technique

Fabricant	N° série	UG	Mise serv.	Equipement	Zone de tri	Poste technique	Désignation
MILS		951020134	01/01/1981	100498956	HUMBERT - T01/01 - VID-390.AVC	AVC-02-002-00-RDC	T0 - Rez-de-chaussée
MILS		951020134	01/01/1981	100498957	HUMBERT - T0/02 - VID-391.AVC	AVC-02-002-00-RDC	T0 - Rez-de-chaussée
MILS	2953	959979935	05/12/2005	100498958	BRES F-1/01 - VID-392.AVC	AVC-01-002-00-S01-151_075	LOCAL POMPE A VIDE
MILS	2954	959979935	05/12/2005	100498959	BRES F-1/02 - VID-393.AVC	AVC-01-002-00-S01-151_075	LOCAL POMPE A VIDE
MILS	2955	959979935	05/12/2005	100498960	BRES F-1/03 - VID-394.AVC	AVC-01-002-00-S01-151_075	LOCAL POMPE A VIDE
LEYBOLD	49814	951060665	01/01/1987	100498961	LARREY B6/01 - VID-395.AVC	AVC-01-001-02-R06-165_139	local pompe a vide
LEYBOLD	49811	951060665	07/06/2007	100498962	LARREY B6/02 - VID-396.AVC	AVC-01-001-02-R06-165_139	local pompe a vide
MILS	4921	959979935	01/01/2001	100498963	BRES F-1/01 - VID-397.AVC	AVC-01-002-00-S01	F-1 - Sous-sol
MILS	4922	959979935	29/05/2007	100498964	BRES - F-1/02 - VID-398.AVC	AVC-01-002-00-S01	F-1 - Sous-sol
MILS	4923	959979935	01/01/2001	100498965	BRES - F-1/03 - VID-399.AVC	AVC-01-002-00-S01	F-1 - Sous-sol
MILS	297 G 200	959979935	01/10/2001	100498966	LARREY C-1/01 - VID-400.AVC	AVC-01-001-03-S01-249_132	local technique air/vide médical
MILS	427 G 200	959979935	01/06/2003	100498967	LARREY C-1/02 - VID-401.AVC	AVC-01-001-03-S01-249_132	local technique air/vide médical
MILS	238 G 200	959979935	01/01/2001	100498968	LARREY C-1/03 - VID-402.AVC	AVC-01-001-03-S01-249_132	local technique air/vide médical
MILS	426 G 200	959979935	01/06/2001	100498969	LARREY C-1/04 - VID-403.AVC	AVC-01-001-03-S01-249_132	local technique air/vide médical

Désignation	UG	Mise serv.	Equipement	Zone de tri	Poste technique	Désignation
ENSEMBLE DE PRISES DE VIDE	959979935	01/01/2000	100498930	LARREY AO/01 - VID-1294.AVC	AVC-01-001-04-RDC	A0 - Rez-de-chaussée
ENSEMBLE DE PRISES DE VIDE	959979935	01/01/1996	100498931	LARREY A1/01 - VID-1295.AVC	AVC-01-001-04-R01	A1 - 1er étage
ENSEMBLE DE PRISES DE VIDE	959979935	01/01/1996	100498932	LARREY A2/01 - VID-1296.AVC	AVC-01-001-04-R02	A2 - 2ème étage
ENSEMBLE DE PRISES DE VIDE	959979935	01/01/1987	100498933	LARREY A3/01 - VID-1297.AVC	AVC-01-001-04-R03	A3 - 3ème étage
ENSEMBLE DE PRISES DE VIDE	959979935	01/01/1988	100498934	LARREY A4/01 - VID-1298.AVC	AVC-01-001-04-R04	A4 - 4ème étage
ENSEMBLE DE PRISES DE VIDE	959979935	01/01/2004	100498935	LARREY A5/01 - VID-1299.AVC	AVC-01-001-04-R05	A5 - 5ème étage
ENSEMBLE DE PRISES DE VIDE	959979935	01/01/1981	100498936	LARREY B0/01 - VID-1300.AVC	AVC-01-001-02-RDC	B0 - Rez-de-chaussée
ENSEMBLE DE PRISES DE VIDE	959979935	01/01/1982	100498937	LARREY B1/01 - VID-1301.AVC	AVC-01-001-02-R01	B1 - 1er étage
ENSEMBLE DE PRISES DE VIDE	959979935	01/01/1982	100498938	LARREY B2/01 - VID-1302.AVC	AVC-01-001-02-R02	B2 - 2ème étage
ENSEMBLE DE PRISES DE VIDE	959979935	01/01/1982	100498939	LARREY B3/01 - VID-1303.AVC	AVC-01-001-02-R03	B3 - 3ème étage
ENSEMBLE DE PRISES DE VIDE	959979935	01/01/2001	100498940	LARREY B4/01 - VID-1304.AVC	AVC-01-001-02-R04	B4 - 4ème étage
ENSEMBLE DE PRISES DE VIDE	951060665	01/01/1987	100498941	LARREY B5/01 - VID-1305.AVC	AVC-01-001-02-R05	B5 - 5ème étage
ENSEMBLE DE PRISES DE VIDE	959979935	01/01/1991	100498942	CHARCOT H0/01 - VID-1306.AVC	AVC-01-003-00-RDC	H0 - Rez-de-chaussée
ENSEMBLE DE PRISES DE VIDE	959979935	01/01/1991	100498943	CHARCOT H1/01 - VID-1307.AVC	AVC-01-003-00-R01	H1 - 1er étage
ENSEMBLE DE PRISES DE VIDE	959979935	01/01/1991	100498944	CHARCOT H2/01 - VID-1308.AVC	AVC-01-003-00-R02	H2 - 2ème étage
ENSEMBLE DE PRISES DE VIDE	959979935	01/01/1991	100498945	CHARCOT H3/01 - VID-1309.AVC	AVC-01-003-00-R03	H3 - 3ème étage
ENSEMBLE DE PRISES DE VIDE	959979935	01/01/1991	100498946	CHARCOT H4/01 - VID-1310.AVC	AVC-01-003-00-R04	H4 - 4ème étage
ENSEMBLE DE PRISES DE VIDE	959979935	01/01/1991	100498947	CHARCOT H5/01 - VID-1311.AVC	AVC-01-003-00-R05	H5 - 5ème étage
ENSEMBLE DE PRISES DE VIDE	959979935	01/01/1991	100498948	BRES F0/01 - VID-1312.AVC	AVC-01-002-00-RDC	F0 - Rez-de-chaussée
ENSEMBLE DE PRISES DE VIDE	959979935	05/12/2005	100498949	BRES F1/01 - VID-1313.AVC	AVC-01-002-00-R01	F1 - 1er étage
ENSEMBLE DE PRISES DE VIDE	959979935	05/12/2005	100498950	BRES F2/01 - VID-1314.AVC	AVC-01-002-00-R02	F2 - 2ème étage
ENSEMBLE DE PRISES DE VIDE	959979935	05/12/2005	100498951	BRES F3/01 - VID-1315.AVC	AVC-01-002-00-R03	F3 - 3ème étage
ENSEMBLE DE PRISES DE VIDE	959979935	01/01/2004	100498952	LARREY C0/01 - VID-1316.AVC	AVC-01-001-03-RDC	C0 - Rez-de-chaussée
ENSEMBLE DE PRISES DE VIDE	959979935	01/01/1987	100498953	LAVOISIER I1/01 - VID-1317.AVC	AVC-01-006-00-R01	I1 - 1er étage
ENSEMBLE DE PRISES DE VIDE	959973106	01/01/1990	100498954	EF3 D0/01 - VID-1318.AVC	AVC-01	SITE AVICENNE
ENSEMBLE DE PRISES DE VIDE	950010139	01/01/1983	100498955	HUMBERT T0/01 - VID-1319.AVC	AVC-02-002-00-RDC	ECRIRE NOM ETAGE RDC